

# *Les oiseaux et les hommes*

## Des zones humides en partage



Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable  
et de l'Énergie

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# Introduction

**La France est, parmi les pays européens, l'un de ceux qui voient passer le plus grand nombre d'oiseaux migrateurs paléarctiques** entre leur zone de reproduction jusqu'aux confins de la Sibérie, et leurs quartiers d'hiver qui peuvent s'étendre jusqu'à l'extrémité méridionale du continent africain. La survie de ces oiseaux et le maintien de populations à l'échelle continentale dépendent d'un vaste réseau de milieux humides, certains utilisés quelques jours seulement lors de haltes migratoires, qu'il faut protéger des altérations ou des destructions (urbanisation, assèchement, agriculture intensive...). Qu'un maillon saute et c'est toute une population qui est menacée.

Les zones humides, espaces de transition entre la terre et l'eau, constituent un patrimoine naturel exceptionnel, en raison de leur richesse biologique et des fonctions naturelles qu'elles remplissent. Elles sont, aux côtés des forêts tropicales et des récifs coralliens, parmi les milieux naturels les plus riches et les plus productifs au monde ; elles tracent à la surface de notre globe des routes que suivent depuis des siècles les oiseaux migrateurs.

La France a ratifié la convention de Ramsar, convention mondiale relative aux zones humides, en 1986. Elle a également adhéré, en 2003, à l'AEWA, accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, traité international indépendant développé sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et dans le cadre de la convention sur les espèces migratrices. Cette convention et cet accord concernent la protection et l'utilisation rationnelle des zones humides et la conservation des 255 espèces d'oiseaux migrateurs écologiquement dépendants de ces milieux le long de leurs itinéraires de migration.

Ces engagements internationaux en faveur de la conservation des oiseaux d'eau et de la préservation des zones humides se sont concrétisés en France, outre la publication de textes réglementaires, par une politique volontariste et la mise en œuvre de nombreuses actions, allant de plans nationaux d'action et de gestion durable pour certaines espèces à des coopérations transfrontalières, en passant par la création de nombreuses aires protégées ou encore une gestion durable de l'eau et des zones humides.

Partons à la découverte de quelques actions exemplaires.

Photo de couverture : échasse blanche (*Himantopus himantopus*)



# Sommaire

- La mise en œuvre de l'accord AEWA en France . . . . . 4
- La mise en œuvre de la convention de Ramsar en France . . . . . 5

## **Gestion durable** . . . . . 6

- Les plans de gestion de limicoles et d'anatidés . . . . . 6
- L'aménagement des zones humides par l'utilisation cynégétique . . . . . 8
- Le pôle étangs continentaux . . . . . 10
- La Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage . . . . . 12
- Le grand prix Zones humides en milieu urbanisé . . . . . 14
- Le plan national d'action pour les zones humides 2010-2012 . . . . . 16

## **Coopération internationale** . . . . . 18

- L'amélioration du suivi des oiseaux d'eau migrateurs dans la vallée du Nil . . . 18
- La conservation des écosystèmes des zones humides  
par la coopération transfrontalière en Europe de l'Est . . . . . 20
- Les dénombrements internationaux des oiseaux d'eau en Méditerranée . . . 22
- L'initiative Medwet et l'Observatoire méditerranéen des zones humides . . . 24

## **Éducation et sensibilisation** . . . . . 26

- La formation et l'information des chasseurs . . . . . 26
- Une base de données au service des oiseaux migrateurs . . . . . 28
- Un dispositif de communication et d'éducation sur les zones humides . . . . 30

## **Recherche et connaissance** . . . . . 32

- Le suivi des oiseaux d'eau en France . . . . . 32
- L'observatoire littoral, limicoles et macrofaune benthique . . . . . 34
- La valeur des services rendus par les zones humides . . . . . 36

## **L'Union européenne, les oiseaux d'eau et leurs milieux** . . . . . 38

- Le programme européen Life . . . . . 38
- Le réseau Natura 2000 . . . . . 38
- La directive-cadre sur l'eau . . . . . 39



# La mise en œuvre de l'accord AEWa en France

L'accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) est le plus étendu de son genre, développé dans le cadre de la convention sur les espèces migratrices (CMS). L'AEWA concerne 255 espèces d'oiseaux qui dépendent écologiquement des zones humides pendant au moins une partie de leur cycle annuel. La zone géographique couverte par cet accord s'étend sur le territoire de 119 pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique mais aussi de manière plus restreinte d'Asie et d'Amérique du Nord.

L'accord prévoit des actions concertées et coordonnées qui doivent être prises par les États de l'aire de répartition le long des voies de migration des oiseaux d'eau concernés. Sur les 119 États de l'aire de répartition, 64 pays ainsi que l'Union européenne sont actuellement Parties contractantes à l'AEWA. Les Parties à l'accord sont encouragées à s'engager dans un vaste éventail de mesures de conservation décrites dans un plan d'action détaillé. Ce plan exhaustif prend en compte les questions clés telles que la conservation des espèces et des habitats, la gestion des activités humaines, la recherche et la surveillance, l'éducation et l'information et la mise en œuvre.

La France, un des principaux États contributeurs, a adhéré à l'AEWA en 2003. L'AEWA est un accord particulièrement important pour la France, car de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs couverts par l'accord hivernent, nichent et se reproduisent, passent par la France, et certaines y sont chassées lors de leur migration. De nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales, des organisations cynégétiques et des particuliers collaborent à la mise en œuvre effective de l'accord sur le territoire national et au-delà.

Le point focal de l'accord en France est la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère du Développement durable.



Pour en savoir  
plus :

|| [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

rubrique Eau et biodiversité / Faune et flore /  
Les espèces menacées / Zoom sur les  
engagements de la France à l'étranger

|| [www.unep-aewa.org](http://www.unep-aewa.org)





# La mise en œuvre de la convention de Ramsar en France

**La convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée convention de Ramsar**, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Elle regroupe aujourd'hui 160 pays.

La liste des zones humides d'importance internationale, inscrites au titre de cette convention, comporte à ce jour plus de 1 900 sites pour une superficie de plus de 190 millions d'hectares. En France, 42 zones humides d'importance internationale ont été désignées en métropole et en outre-mer, dont 6 en 2012.



Pour en savoir  
plus :

|| [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

rubrique Eau et biodiversité / Espaces  
et milieux naturels terrestres / Zones humides /  
La convention Ramsar

|| [www.ramsar.org](http://www.ramsar.org)

**En France, la mise en œuvre de la convention est assurée par :**

- || une autorité administrative, le ministère du Développement durable ;
- || un point focal national, qui assure notamment la liaison régulière avec le secrétariat de la convention et coordonne la mise en œuvre de la convention au niveau national, la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère du Développement durable ;
- || un groupe national pour les zones humides, mis en place le 6 avril 2009 pour une durée de 4 ans, qui appuie le Gouvernement dans la mise en place de la politique sur les zones humides en général et de la convention de Ramsar en particulier ;
- || le correspondant national du groupe d'évaluation scientifique et technique qui travaille en liaison avec ses homologues des autres Parties contractantes ;
- || deux points focaux pour la communication, l'éducation et la participation du public. Le correspondant gouvernemental est le point focal national Ramsar et le correspondant non gouvernemental est la Société nationale pour la protection de la nature ([www.snpn.com](http://www.snpn.com)).

## Les plans de gestion de limicoles et d'anatidés

Le ministère du Développement durable a confié à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), aidé par un groupe de travail ad hoc, la réalisation de plans nationaux de gestion de certaines espèces chassables d'anatidés (nette rousse, fuligule milouin et macreuse brune) et de limicoles (barges rousse et à queue noire, courlis cendré et corlieu, chevalier gambette et bécasseau maubèche). Ces documents évaluent l'état de conservation des populations concernées, diagnostiquent les problèmes éventuels et proposent des mesures et actions afin d'y remédier.

Pour en savoir plus :

|| [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)

rubrique Découvrir les espèces et leurs habitats / Programmes de recherches / Thématiques des études et recherches / Anatidés [ou Limicoles et oiseaux protégés]



*Ci-dessus : canards souchets (Anas clypeata) et oie au second plan et ci-contre : nettes rousses (Netta rufina)*





## L'aménagement des zones humides par l'utilisation cynégétique

L'aménagement de platières à bécassines est un exemple de gestion active par les chasseurs de territoires marécageux souvent voués à s'enfricher par manque d'entretien. La gestion requiert des efforts réguliers tout au long de l'année. Ainsi, l'aménagement des platières à bécassines passe par quatre impératifs :

- || le respect du substrat, propice au développement de la biodiversité palustre ;
- || la complète maîtrise du niveau d'eau ;
- || l'aménagement de platières d'environ 200 m<sup>2</sup> fauchées toutes les trois semaines, de la mi-juillet à la fin octobre ;
- || la création d'une mosaïque végétale par une alternance entre végétation haute et platières dégagées, les oiseaux ayant ainsi accès au sol meuble faiblement inondé dans lequel ils prélèvent leurs proies, à proximité d'abris sûrs.

Les chasseurs-aménageurs œuvrent ainsi pour une chasse durable et, par leur investissement, à l'entretien et à la conservation de zones humides.

Pour en savoir  
plus :

|| [www.cicb.asso.fr](http://www.cicb.asso.fr)



Ci-dessus : platière aménagée et  
ci-contre : bécassine des marais  
(Gallinago gallinago)





## Le pôle étangs continentaux

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) a mis en place, en 2011, un pôle interne sur les étangs continentaux dont l'objectif est d'établir, par la recherche et l'expérimentation, des références techniques sur la gestion des étangs (génie écologique, gestion piscicole...). Il s'agit également de diffuser ces références auprès des gestionnaires. Cette démarche repose sur un pôle scientifique basé dans la Dombes et sur la mise en œuvre de partenariats locaux avec l'ensemble des usagers des étangs. Elle vise la conservation de ces écosystèmes par le développement d'une pisciculture d'étangs rentable et le maintien d'une activité cynégétique. Des partenariats scientifiques sont envisagés avec d'autres pays européens (Europe centrale ou orientale essentiellement) également concernés par ce sujet.

Pour en savoir plus :



|| [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)

rubrique Découvrir les espèces et leurs habitats / Programmes de recherches / Thématiques des études et recherches / Habitats - Zones humides



*Ci-dessus : pêche d'étang dans la Dombes et ci-contre : étang Victor à Rignieux-le-Franc*







## La Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage

La Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, créée en 1979, a pour rôle d'acquérir des territoires dans un but conservatoire. La Fondation est propriétaire de plus de 5 000 hectares répartis dans 59 départements français. Les zones humides prennent une place toute particulière au sein de ce patrimoine, avec plus de 3 800 hectares répartis en 70 sites dans 37 départements. La partie orientale du lac de Grand-Lieu (Loire-Atlantique) est le site le plus emblématique. Ces territoires, gérés par les fédérations départementales des chasseurs, ont tous donné lieu à des travaux de réhabilitation exemplaires. Par exemple, la création de mares et l'entretien des fossés sur le site du marais de Moins en Charente-Maritime ont permis de sauver cette zone humide menacée par l'agriculture intensive. Le financement de la Fondation est assuré par des donations volontaires émanant des fédérations départementales de chasseurs et par des donations privées.

Pour en savoir  
plus :

|| [www.fondationfaunesauvage.com](http://www.fondationfaunesauvage.com)



*Ci-dessus : renoncules des rivières  
et ci-contre : macrophytes sur le lac  
de Grand-Lieu*





## Le grand prix Zones humides en milieu urbanisé



Les communes sont des acteurs importants dans la préservation et la mise en valeur des milieux humides, que ce soit en ville ou en milieu rural. C'est pourquoi le ministère du Développement durable, en partenariat avec l'Association des maires de France et les agences de l'eau, a lancé en 2011 un grand prix Zones humides en milieu urbanisé. Il valorise des opérations exemplaires de prise en compte des zones humides dans les opérations d'aménagement, les politiques d'aménagement urbain et les démarches et documents de planification.

Le prix de la catégorie bourgs et villages a ainsi été attribué à la commune de Mazères (Ariège) pour l'aménagement d'une base de découverte, Le domaine des oiseaux, d'une superficie de 100 ha sur le site d'anciennes gravières. Ce parc constitue une halte migratoire, au pied des Pyrénées, pour de nombreux oiseaux migrateurs.

Pour en savoir

plus :

|| [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

rubrique Eau et biodiversité / Espaces et milieux naturels terrestres / Zones humides / Grand Prix « Zones humides en milieu urbanisé » 2011

|| [www.ledomainedesoiseaux.com](http://www.ledomainedesoiseaux.com)



Ci-dessus : Le domaine des  
oiseaux et ci-contre : héron pourpre  
(*Ardea purpurea*)



## Le plan national d'action pour les zones humides 2010-2012

Les oiseaux d'eau migrateurs dépendent des zones humides. Le plan national d'action 2010-2012 vise à préserver les zones humides et leurs fonctions. Il a été élaboré en 2009 par l'ensemble des parties prenantes à la gestion durable des zones humides (services de l'État, collectivités, organisations non gouvernementales, représentants des usagers et représentants des salariés). Il s'appuie sur un bilan des actions menées depuis 1995. Il est constitué des 29 actions concrètes considérées comme les plus à même de favoriser la préservation et la reconquête des zones humides et représente une contribution concrète à la mise en œuvre de plusieurs directives et politiques de l'Union européenne sur la biodiversité, la qualité de l'eau et l'agriculture. En complément des aides agricoles consacrées à la gestion durable des prairies humides par les agriculteurs, ce plan d'action est doté d'un budget global de 20 millions d'euros sur trois ans pour l'État et ses établissements publics.

Pour en savoir  
plus :



|| Bilan de 15 ans d'action en faveur des zones humides :  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

rubrique Salle de lecture

|| Le plan national d'action :  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

rubrique Eau et biodiversité / Espaces et milieux naturels terrestres / Zones humides / Le plan national d'action en faveur des zones humides



*Ci-dessus : réunion d'un groupe  
de travail et ci-contre : chenal dans  
l'estuaire de la Seudre*







## L'amélioration du suivi des oiseaux d'eau migrateurs dans la vallée du Nil



Le Nil et les zones humides associées au Soudan, au Soudan du Sud et en Égypte ont une importance capitale pour l'avifaune aquatique migratrice paléarctique afro-tropicale.

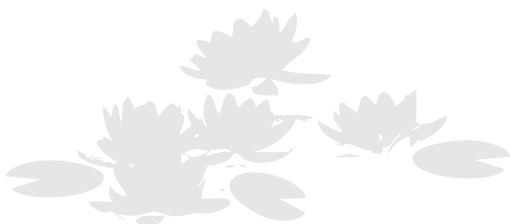
Depuis 2010, L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) apporte son soutien technique à plusieurs États de la vallée du Nil. Des stages de formation à l'inventaire des zones humides et au suivi des oiseaux d'eau ont été organisés de 2010 à 2012 dans chacun de ces pays ainsi qu'en France, en partenariat avec l'Agence égyptienne des affaires environnementales en Egypte, l'Administration générale de la conservation de la faune sauvage, l'université de Sennar et la Société soudanaise pour la faune sauvage au Soudan, le ministère de la Faune sauvage et du Tourisme au Soudan du Sud.

Pour en savoir

plus :

|| [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)

rubrique Découvrir les espèces et leurs habitats / Programmes de recherches / Thématiques des études et recherches / Anatidés / L'ONCFS en Afrique et le suivi des oiseaux d'eau migrateurs



Ci-dessus : ornithologistes égyptiens sur un bateau et ci-contre : spatule blanche (*Platalea leucorodia*)





# La conservation des écosystèmes des zones humides par la coopération transfrontalière en Europe de l'Est

OMPO (Oiseaux migrateurs du Paléarctique occidental) est un institut européen pour la gestion des oiseaux sauvages et de leurs habitats, basé à Paris. Bien des zones humides essentielles sont situées aux frontières de pays et leur conservation passe par des mesures coordonnées et parfois complémentaires.

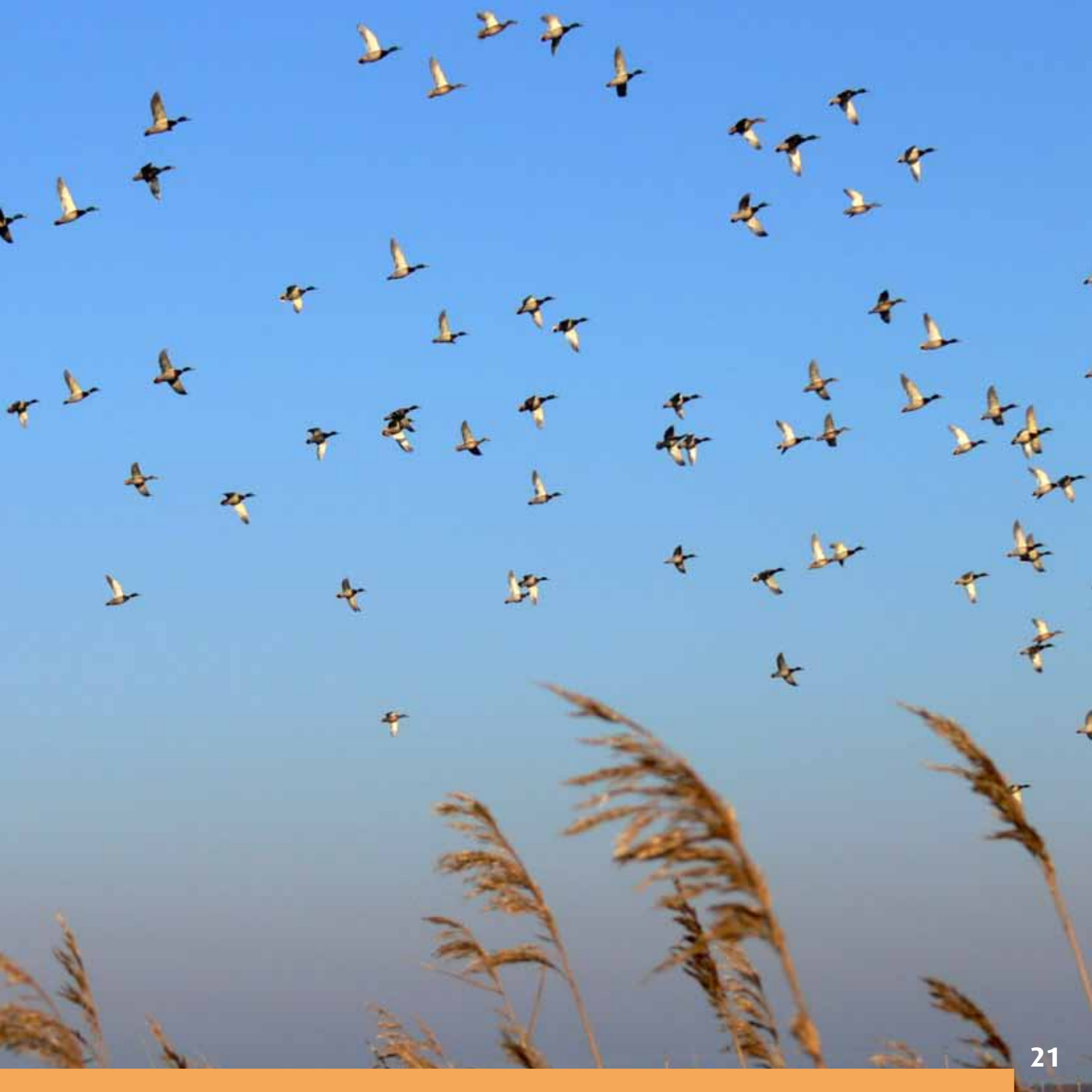
Un programme de l'OMPO, développé début 2000, a permis d'identifier neuf zones humides transfrontalières d'Europe de l'Est répondant potentiellement aux critères de la convention de Ramsar. Un autre programme (2010-2011) porte sur les changements à long terme des communautés biologiques, notamment des populations d'oiseaux d'eau migrateurs, dans les plaines inondables transfrontalières des bassins du Niémen, du Pripyat et du Dniepr. Les gouvernements des États concernés (Lituanie-Biélorussie et Biélorussie-Ukraine) ont signé des accords pour gérer de façon concertée ces zones naturelles transfrontalières.

Pour en savoir

plus :

|| [www.ompo.org](http://www.ompo.org)

Ci-dessus : débroussaillage  
d'une tourbière en Biélorussie et  
ci-contre : canards colverts en vol  
(Anas platyrhynchos)







## Les dénombrements internationaux des oiseaux d'eau en Méditerranée



Depuis 2011, un projet coopératif impliquant le ministère du Développement durable, la fondation MAVA, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), le centre de recherche de la Tour du Valat et Wetlands International a été mis en place pour renforcer, dans le pourtour méditerranéen, le système international de dénombrement des oiseaux d'eau. Ce programme s'appuie sur des synergies avec les programmes sur les oiseaux d'eau et les zones humides existant en Méditerranée et sur la capitalisation des acquis de diverses initiatives comme « Wings over Wetlands », programme international développé sous l'égide de l'AEWA. À partir de 2012, un atlas interactif méditerranéen des oiseaux d'eau sera mis en place pour créer une plate-forme collaborative, fédérer un réseau d'ONG et d'universitaires et développer des partenariats pour valoriser les données recueillies dans le cadre d'autres programmes (dénombrements internationaux des oiseaux d'eau, migrations, etc.).

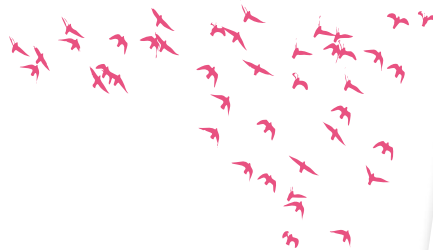
### Pour en savoir plus :

- || Tour du Valat : [www.tourduvalat.org](http://www.tourduvalat.org)
- || Wetlands International : [www.wetlands.org](http://www.wetlands.org)
- || ONCFS : [www.oncfs.fr](http://www.oncfs.fr)
- || Atlas interactif méditerranéen des oiseaux d'eau : [www.medwaterbirds.net](http://www.medwaterbirds.net)

*Ci-dessus : barque sur le lac Qarum en Égypte et ci-contre : flamants roses (Phoenicopterus roseus) en vol en Camargue gardoise*







## L'initiative Medwet et l'Observatoire méditerranéen des zones humides

La conservation des oiseaux d'eau et de leurs habitats requiert, pour être pleinement efficace, une coopération internationale dynamique. La France, consciente de cette dimension, œuvre à différents partenariats. Avec d'autres pays du pourtour méditerranéen, elle est à l'origine de la création de MedWet (Mediterranean Wetlands), première initiative régionale de la convention de Ramsar. MedWet est un forum original qui réunit les administrations des 27 pays méditerranéens, la Commission européenne, cinq organisations intergouvernementales et cinq non gouvernementales ainsi que des représentants de plusieurs centres scientifiques.

La Tour du Valat, centre scientifique français de l'initiative Medwet, a lancé en 2008 un observatoire méditerranéen des zones humides, mécanisme partenarial de suivi-évaluation des zones humides avec les pays membres de l'initiative. Cette plate-forme sciences-politiques vise à alimenter et orienter les politiques publiques en faveur de la conservation et l'utilisation durable des zones humides.

Pour en savoir  
plus :

- || Medwet : [www.medwet.org](http://www.medwet.org)
- || Observatoire des zones humides méditerranéennes :  
[www.medwetlands-obs.org](http://www.medwetlands-obs.org)
- || Tour du Valat : [www.tourduvalat.org](http://www.tourduvalat.org)

*Ci-dessus : 3<sup>e</sup> atelier de  
l'Observatoire des zones humides  
méditerranéennes et ci-contre :  
les lacs Prespa partagés entre  
l'Albanie, la Grèce et la République  
de Macédoine*







## La formation et l'information des chasseurs

En France, l'obtention d'un permis de chasser nécessite une formation, y compris des stages pratiques, et le passage d'un examen. 30 000 candidats sont concernés chaque année. Cet examen aborde la gestion des espèces et des habitats et requiert la distinction entre espèces chassables et protégées. En complément, des guides, brochures, manuels et autres documents techniques sont distribués aux chasseurs par l'intermédiaire du réseau des fédérations départementales des chasseurs.

Pour en savoir

plus :

|| [www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)

rubrique Chasser en France / Le permis de chasser

*Ci-dessus : chasseurs en stage  
de formation et ci-contre : canard  
colvert (Anas platyrhynchos)*



## Une base de données au service des oiseaux migrateurs

La base de données [www.migraction.net](http://www.migraction.net) est une plate-forme de partage de la connaissance et de suivi des oiseaux migrateurs, dont les oiseaux d'eau, en ligne depuis janvier 2008. Cette base permet le suivi de la migration et bientôt des sites de halte migratoire, d'hivernage et du baguage. Le suivi des zones humides y occupe une place importante avec les données françaises de Wetlands International, une sélection de suivis réguliers dans les réserves naturelles et deux études du Centre de recherches par le baguage des populations d'oiseaux (CRBPO).

En 2011, le réseau migration a mobilisé plus de 1 000 observateurs. En mars 2012, le site [migraction.net](http://www.migraction.net) a dépassé les 127 millions d'oiseaux recensés pour plus de 250 000 heures de suivi. Les visiteurs du site viennent du monde entier (173 pays) et leur nombre ne cesse d'augmenter, pouvant dépasser 1 000 visites par jour.

Pour en savoir  
plus :

|| [www.migraction.net](http://www.migraction.net)



*Ci-dessus : observation d'oiseaux  
et ci-contre : héron crabier (Ardeola  
ralloides) en plumage nuptial*







## Un dispositif de communication et d'éducation sur les zones humides

Les zones humides et les oiseaux qui les fréquentent ne sont pas toujours bien connus. Il faut sensibiliser toute la société à leur conservation. Le dispositif de communication, éducation, sensibilisation et participation sur les zones humides, lancé en 2011 pour une durée de trois ans, propose une stratégie, l'organisation de son pilotage et un plan d'action. Le dispositif est organisé selon deux niveaux :

- || le niveau national : pilotage, centre de ressources et animation grand public ;
- || le niveau territorial : animation professionnelle et technique et renforcement des échanges.

### Pôles relais

Crées en 2001 pour accompagner les initiatives locales en faveur de la gestion durable des zones humides, les pôles-relais répondent à quatre objectifs essentiels : diffuser des connaissances, promouvoir des techniques de préservation ou de restauration et informer, sensibiliser, animer.

#### Pour en savoir plus :

|| Portail national sur les zones humides :  
**[www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)**

|| Société nationale pour la protection de la nature :  
**[www.snpn.com](http://www.snpn.com)**



Ci-dessus : découverte nature et  
ci-contre : passerelle piétonne en  
Camargue gardoise









## Le suivi des oiseaux d'eau en France

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) coordonne en France, depuis 1967, le comptage de la mi-janvier des oiseaux d'eau sur 1 500 sites, à travers un réseau d'associations de protection de la nature. Ces données alimentent la base de données de Wetlands International, structure internationale chargée d'estimer la taille et l'évolution des populations à l'échelle notamment du Paléarctique occidental.

Depuis 1987, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et les fédérations nationales et départementales des chasseurs collaborent pour réaliser des dénombrements complémentaires sur un ensemble de 602 sites dont certains sont des propriétés privées, souvent ouvertes à la chasse, dont l'accès est limité. Les nouvelles connaissances acquises ces dernières années par les différents suivis ont débouché sur des propositions pratiques en termes de gestion et de conservation des espèces.

Pour en savoir plus :

|| [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)

|| [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)

rubriques Découvrir les espèces et leurs habitats / Publications et rapports / oiseaux / Oiseaux d'eau / Oiseaux d'eau - docs telechargeables



*Ci-dessus : observation et dénombrement d'oiseaux et ci-contre : anatidés sur un étang gelé dans la Dombes*





## L'observatoire littoral, limicoles et macrofaune benthique

Animée depuis plus de 10 ans par Réserves naturelles de France, la surveillance mensuelle des limicoles côtiers constitue aujourd'hui un véritable outil de veille environnementale du littoral français. En partenariat avec l'Agence des aires marines protégées, l'outil s'est peu à peu étendu au-delà des réserves naturelles. Il offre aujourd'hui une très bonne représentativité nationale avec plus de 70 % des effectifs de limicoles côtiers observés à l'échelle des trois façades. La base de données ainsi constituée, en agrégeant les principaux paramètres qualitatifs, quantitatifs et spatio-temporels qui caractérisent les communautés de limicoles, constitue un outil de première importance pour comprendre et anticiper les phénomènes de changement (locaux ou globaux), tant pour adapter au plus près des enjeux l'action quotidienne des gestionnaires (plans de gestion, tableaux de bord...) que pour accompagner l'État et ses engagements en matière de gestion et de conservation du patrimoine naturel.

Pour en savoir  
plus :

|| [www.reserves-naturelles.org](http://www.reserves-naturelles.org)

Ci-dessus : bécasseaux sanderling  
(*Calidris alba*) et ci-contre : huîtriers  
pies (*Haematopus ostralegus*)







## La valeur des services rendus par les zones humides

L'importance des services rendus par les zones humides n'est souvent perceptible que quand ces milieux se dégradent ou disparaissent. C'est pourquoi il est important d'estimer la valeur économique des services rendus par ces écosystèmes, notamment ceux d'accueil de la faune sauvage. Dans cet objectif, le ministère du Développement durable a mené en 2010-2011 une étude méthodologique d'évaluation des services rendus par les zones humides du site Ramsar des marais du Cotentin et du Bessin. Des valeurs de référence assises sur une méthodologie robuste ont ainsi pu être établies. L'étude a adopté une approche originale combinant différentes méthodes de monétarisation, dont les enquêtes auprès de la population, afin d'obtenir des valeurs aussi exhaustives que possible. La valeur de l'ensemble des services s'établit dans une fourchette de 2 400 à 4 400 euros par hectare.

Pour en savoir

plus :

|| [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

rubrique Salle de lecture, « Evaluation économique des services rendus par les zones humides - Enseignements méthodologiques de monétarisation », Études et documents, n°49, sept. 2011



Ci-dessus et ci-contre : parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin





## Le programme européen Life



**Life est l'instrument financier d'appui aux projets de conservation de la nature et de l'environnement** de l'Union européenne. Depuis 1992, Life a cofinancé plus de 3 500 projets, pour un montant total de 2,5 milliards d'euros.

Plusieurs projets ont ciblé les oiseaux d'eau faisant partie de l'accord AEWA tels que le râle des genêts, la sterne de Dougall ou encore le butor étoilé, ou les zones humides au sein ou en dehors de sites Ramsar, le plus souvent situées dans des sites du réseau Natura 2000.

Plusieurs projets Life ont également contribué à l'initiative MedWet.



Pour en savoir plus :

|| <http://ec.europa.eu/environment/life/>

## Le réseau Natura 2000

**Pierre angulaire de la politique en faveur de la biodiversité de l'Union européenne**, le réseau Natura 2000 identifie les espaces importants, d'une part pour les oiseaux d'eau (directive oiseaux) et, d'autre part, les zones humides à préserver (directive habitats, faune, flore). Le réseau contribue donc à la préservation des oiseaux d'eau et de leurs habitats aux échelles nationale et communautaire, ce qui renforce son intérêt pour les oiseaux migrateurs. Le réseau Natura 2000 français couvre 12,5 % du territoire terrestre ; 8 % du réseau, soit 0,6 million d'hectares, portent sur des zones humides ou des surfaces en eau favorables aux oiseaux d'eau. Parallèlement, 3,5 millions d'hectares marins ont été désignés pour les oiseaux marins et/ou migrateurs.

Pour chaque site Natura 2000, le document d'objectifs (Docob) définit les mesures de gestion à mettre en œuvre pour maintenir ou restaurer un état de conservation favorable des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site. La restauration et l'entretien des zones humides (création ou rétablissement de mares, restauration de ripisylves, faucardage des formations végétales hygrophiles, aménagement et restauration d'annexes hydrauliques...) constituent la majeure partie des mesures mises en place.



Pour en savoir plus :

|| [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
rubrique Eau et biodiversité / espaces et milieux naturels terrestres / Natura 2000





# La directive-cadre sur l'eau

**La directive-cadre sur l'eau (DCE) fixe des objectifs** pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines. Les grands principes de la DCE sont :

- || une gestion par bassin versant ;
- || la fixation d'objectifs précis à atteindre ;
- || une planification et une programmation spécifiques avec des échéances ;
- || une intégration des coûts environnementaux dans le calcul du coût de l'eau ;
- || une large consultation du public.

**La méthode de travail, commune aux 27 États membres,** repose sur quatre documents essentiels :

- || l'état des lieux qui permet d'identifier les problématiques à traiter ;
- || le plan de gestion qui fixe les objectifs environnementaux ;
- || le programme de mesures qui définit les actions qui vont permettre d'atteindre les objectifs ;
- || le programme de surveillance qui assure le suivi de l'atteinte des objectifs fixés.



Pour en savoir plus :

|| [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
rubrique Prévention des risques / Pollution, qualité de l'environnement et santé / Eau



**Coordination :** E. Thiry

**Chef de projet éditorial :** O. Brosseau

**Contributeurs :** J.-P. Arnauduc, C. Bracht, J. Broyer, E. Caillot, A. Czajkowski, C. Fouque, M. Gauthier-Clerc, S. Goss, J.-Y. Mondain-Monval, G. de Smet, Y. Tariel, E. Thiry, B. Trolliet

**Conseiller :** J. Trouvilliez

**Conception graphique :** SG/DICOM/DIE - S. Galland

**Crédits photos :** Couverture T. Degen/METL-MEDDE p. 3 (de haut en bas) : A. Bouissou/METL-MEDDE, T. Degen/METL-MEDDE (x2) p. 6-7 : M. Gauthier-Clerc/Tour de Valat (vignette), M. Benmergui/ONCFS p. 8-9 : P. Février/CICB (vignette), M. Benmergui/ONCFS p. 10-11 : M. Benmergui/ONCFS (x2) p. 12-13 : O. Brosseau/METL-MEDDE (vignette), FDC p. 14-15 : C. Ramos/Domaine des oiseaux (vignette), T. Degen/METL-MEDDE p. 16-17 : G. Crossay/METL-MEDDE (vignette), L. Mignaux/METL-MEDDE p. 18-19 : M. Benmergui/ONCFS (x2) p. 20-21 : A. Czajkowski/OMPO (vignette), A. Kozulin p. 22-23 : M. Benmergui/ONCFS (x2) p. 24-25 : L. Chazee/Tour du Valat (x2) p. 26-27 : J.-P. Arnauduc/FNC (vignette), T. Degen/METL-MEDDE p. 28-29 : P. Crouzier (vignette), T. Degen/METL-MEDDE p. 30-31 : pôle relais lagunes (vignette), A. Bouissou/METL-MEDDE p. 31-32 : V. Palomares (vignette), M. Benmergui/ONCFS p. 34-35 : F. Mordel (x2) p. 36-37 : B. Canu/ PNR Cotentin et Bessin (x2) p. 38 : P. Zen (haut), L. Mignaux/METL-MEDDE (bas) p. 39 : L. Mignaux/METL-MEDDE

**Réf. :** DICOM-DGALN/BRO/12019 - juillet 2012

**Impression :** SG/SPSSI/ATL2 Atelier de reprographie

Imprimé sur du papier certifié ecolabel européen [www.ecolabel.com](http://www.ecolabel.com)



**Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie**

Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Arche sud  
92055 La Défense Cedex  
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22

